



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 5

À la neuvième séance plénière de sa 41^e session, le 7 octobre 2022, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 13/1 : Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, présentée dans la note A41-WP/667.
- 13/2 : Accessibilité en aviation civile internationale, présentée dans la note A41-WP/667.
- 13/3 : Élaboration et mise en œuvre de dispositions de facilitation – Lutte contre la traite des personnes, présentée dans la note A41-WP/667.
- 13/4 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI liée à la facilitation, présentée dans la note A41-WP/667.

— FIN —